

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***26075746*****Déposé / Reçu le****8 JUIN 2026**

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophones de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0694 728 846****Nom**(en entier) : **AIRPORT DEVELOPMENT**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, avenue des Arts 58****Objet de l'acte : Commissaire : Changement du représentant permanent**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 15 mai 2026 :

6. Changement de représentant permanent du commissaire

L'Assemblée générale prend acte du changement intervenu dans la personne du représentant permanent de la société PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, qui sera représentée par Damien Walgrave, réviseur d'entreprises (A02037), pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat. Damien Walgrave est l'administrateur unique et représentant permanent de Damien Walgrave BV (B00966), membre de l'organe d'administration de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL. Et ce, à partir du 15 mai 2026 pour l'exercice du mandat de commissaire, en remplacement de Kurt Cappoen BV (B00964), réviseur d'entreprises.

7. Pouvoirs

L'actionnaire unique décide de donner procuration à Mesdames Julie Salteur, Julie Buffin et Françoise Lemye, chacune pouvant agir individuellement, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Françoise Lemye
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge